



# le XV d'attac

Le bulletin d'information mensuel  
d'ATTAC Paris 15ème  
n° 72 septembre 2007

## Forum des associations dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement

Le **samedi 15 septembre, de 10heures à 18heures à la Mairie** du 15<sup>ème</sup> aura lieu le Forum des Associations. Nous avons besoin de votre participation pour nous aider à tenir la table. Si vous êtes disponibles, même une heure, merci de nous le signaler, en précisant la tranche horaire, en écrivant à [paris15@attac.org](mailto:paris15@attac.org), ou en nous le disant lors de la réunion mensuelle du 4 septembre. Merci à tous.

## 29 septembre 2007 : quatre heures contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous

Nous refusons les franchises sur les soins, que veut mettre en place le nouveau gouvernement :

- Appliquer une franchise, c'est ne rien rembourser au patient en dessous d'un seuil annuel de dépenses proposé par le gouvernement et voté par le Parlement.

- Appliquer une franchise, même si elle épargnait les patients bénéficiaires de la CMU, c'est pénaliser les patients aux revenus les moins élevés, c'est aggraver les difficultés d'accès aux soins de ceux qui ne peuvent actuellement se payer une complémentaire, de ceux qui ne le pourront plus car le coût des complémentaires augmentera.

- Appliquer une franchise, c'est rendre impossible, en médecine générale, la pratique du tiers payant, alors que celui-ci est nécessaire pour l'accès aux soins des patients aux revenus les plus modestes.

- Appliquer une franchise, c'est dissuader les patients de se faire soigner pour des maladies apparemment peu sévères mais qui, faute de soins, risquent de s'aggraver ; c'est les inciter à reporter à plus tard les actes de prévention ; c'est l'inverse d'une politique cohérente de santé publique.

- Appliquer une franchise, c'est économiquement inefficace : les forfaits, mis en place ces dernières

années, n'ont pas empêché l'accroissement des dépenses de soins car celles-ci sont concentrées sur un petit nombre de personnes à pathologies graves.

La franchise est sensée «responsabiliser» les patients, les membres du gouvernement le répètent constamment. C'est dire que pour eux, les Français sont irresponsables... Or, pour être responsable, il faudrait pouvoir s'orienter en connaissance de cause, bénéficier d'un système d'information claire sur l'organisation réelle du système de santé, sur les tarifs pratiqués, sur les pathologies et l'éducation à la santé. C'est loin d'être le cas en France.

La responsabilisation est donc un prétexte, les malades n'étant pas responsables de leurs maladies. La franchise est avant tout un système de pénalisation financière et de culpabilisation, notamment du malade pris en charge à 100%, du cancéreux, du dialysé, du diabétique, de l'accidenté du travail. Ce projet s'inscrit dans une «culture» des uns contre les autres, génératrice de haines sociales.

La question de la dépense de soins découle de décisions politiques sur l'organisation du système de soins, du mode de rémunération des professionnels, du type de formation qu'ils reçoivent (indépendante ou non notamment), de la mise en

place d'actions de prévention et d'éducation à la santé, d'actions sur les conditions de vie des gens, sur la santé au travail et environnementale, sur le bien manger...

L'instauration de franchises, la généralisation des dépassements d'honoraires par la création d'un secteur optionnel, aboutirait à l'abandon progressif d'un système d'Assurance maladie solidaire, dans lequel chacun cotise selon son revenu et est soigné selon son état de santé ; ce serait la mise en place d'un système assurantiel privé favorable à la croissance des inégalités sociales de santé.

S'opposer aux franchises est le premier pas pour construire un système de santé plus juste.

Réussir la mobilisation du 29 septembre, c'est permettre ensuite, s'il n'y a pas abandon par le gouvernement de cette proposition injuste, d'engager, dans la deuxième quinzaine d'octobre, des manifestations décentralisées dans toute la France.

***Attac Paris 15 sera présent sur le marché Lecourbe, le samedi 29 septembre à 10h00 pour une table d'information-tractage.***

# Stop APE ! Le 27 septembre 2007

**L'Union Européenne (UE) multiplie**, sur tous les continents, **les Accords de libre-échange (ALE) bilatéraux** et régionaux et impose à ses partenaires, particulièrement aux plus faibles d'entre eux, un libre-échange total, fidèle aux textes fondateurs de l'OMC mais libéré de la contrainte des négociations multilatérales. **Ils constituent aujourd'hui le fer de lance de la poursuite du mouvement général de libéralisation économique** qui provoque les fortes régressions de toutes sortes, et aggrave la crise environnementale.

Entre l'UE et les pays ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique), soit 77 pays du Sud, **les ALE deviennent des APE (Accords de partenariat économique)**. Conséquences de ces accords pour les ACP: **réduction** des

taxes douanières (donc des dépenses budgétaires pourtant nécessaires  **dans le domaine social, l'éducation, la santé, etc ) ; accroissement de la domination** et de la concentration des entreprises européennes de biens et de services au sein des ACP ; **aggravation de la fragilité** politique de la plupart de ces pays. Cela entraînera inévitablement exode rural et **migrations vers les pays riches**, au moment où l'UE tend à se transformer en forteresse inaccessible aux migrants. Les intérêts de la libéralisation du commerce et de l'investissement priment une fois de plus sur celui des peuples.

**Attac** rejette ces Accords de partenariat économique, et **participe à la mobilisation européenne** sur la question. Les échéances sont proches, la finalisation de ces accords

devant être réalisée fin 2007 lors d'un sommet euro-africain.

**Le 27 septembre 2007**, se tiendra une journée mondiale de dénonciation des APE. Une vaste **coalition d'acteurs sociaux** s'associe au mouvement regroupé sous le mot d'ordre **"Stop aux APE"**(<http://www.stopepa.org/>).

Chaque association, ONG, syndicat est appelé à manifester son opposition à ces accords par des actions nationales. Attac prendra toute sa place dans ce mouvement, notamment en participant à une **interpellation systématique des élus et décideurs politiques dans le cadre d'un "lobby tour" européen**. **Les comités locaux sont invités à y participer.**

## Pour un service public de la petite enfance

Garantir pour tous les parents l'accueil de leurs jeunes enfants dans un service public de qualité est un impératif de société. Pour les enfants, c'est contribuer à la socialisation et à l'égalité des chances. Pour les femmes, c'est préserver leur activité professionnelle, leur autonomie, leur émancipation.

**Aujourd'hui en France, il en est tout autrement.** Parmi les 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans, 6 sur 10 sont gardés par leur mère à la maison; 2 sur 10 sont gardés par une assistante maternelle; 1 sur 10 est accueilli à l'école maternelle; moins de 1 sur 10 est accueilli dans une structure publique type crèches collectives, crèche familiale, multi-accueils et également en crèche associative et/ou parentale.

**Cette situation ne correspond pas du tout à l'attente des parents.** En l'espace de quarante ans, le taux d'activité des femmes est passé de 40 à 80 %. Pour la grande majorité des parents, la crèche est la meilleure solution. Pour les femmes les plus modestes, elle est la seule financièrement accessible, car même le recours à une assistante maternelle est trop cher. Faute de places disponibles, elles sont contraintes de renoncer à travailler. 650 000 femmes ont recours à l'allocation prétendue de "libre choix", alors que la moitié d'entre elles déclarent qu'elles auraient souhaité continuer de

travailler mais ont été contraintes d'arrêter faute de place dans un lieu d'accueil. Un grand nombre d'entre elles aura de grandes difficultés à rejoindre ensuite le monde du travail.

**Le tournant néolibéral des années 80.** Depuis vingt-cinq ans, les différents gouvernements, de droite et de gauche, ont privilégié l'aide aux familles pour la garde individuelle des enfants chez les assistantes maternelles ou au domicile des parents. Cela permet de faire d'une pierre deux coups : économie budgétaire (les aides individuelles coûtent trois à quatre fois moins cher que la crèche publique : 80 à 90 € par jour) et réduction artificielle du taux de chômage. Il s'agit d'une politique de régression sociale. Les femmes aux emplois les plus mal payés rentrent à la maison et perdent toute autonomie financière. Les emplois féminins créés (assistantes maternelles) sont précaires et peu qualifiés. En même temps, les ménages aisés employeurs profitent des cadeaux fiscaux. Par ailleurs, depuis la loi de finances de 2003, on assiste au développement des crèches d'entreprises et de crèches privées à but lucratif, où se multiplient les emplois aidés et contractuels.

**Dans les crèches de Paris, les personnels luttent pour un service de qualité.** Depuis 2001, 5000 places supplémentaires ont été créées, mais le sous-effectif

d'encadrement est criant. Cette situation épuise les personnels, elle a aussi des effets néfastes sur les enfants. Pour cette raison, en 2006, les salariés se sont mis en grève pour obtenir un nombre correct de postes: les réponses sont loin d'être satisfaisantes.

**Un véritable service public de la petite enfance, c'est possible.**

Des années 60 aux années 90, on a ouvert en France une école maternelle tous les jours et initié un programme de crèches. Aujourd'hui, les besoins sont tels qu'il faut planifier l'ouverture de 1 à 1,2 million de places de crèches publiques réparties sur tout le territoire et créer 150 000 emplois nouveaux avec une formation de qualité. Ce service doit être gratuit, pour qu'il soit accessible à tous et à toutes. Ce programme a fait ses preuves dans des pays comme la Suède, la Norvège et le Danemark, où le taux de couverture est de 70 %, et où le droit pour tout enfant à une prise en charge par le service public est inscrit dans la loi. Un service public de la petite enfance est nécessaire et implique une autre répartition des richesses.

**Réunion-débat avec Clémentine Autain (Fondation Copernic) et des responsables de la CGT petite enfance**

Vendredi 21 septembre à 20h00 au FIAP Jean-Monnet 30 rue Cabanis, Paris 14<sup>e</sup> organisée par Attac Paris 14

ATTAC Paris 15 - 17 rue de l'Avre - 75015 Paris (M<sup>o</sup> La Motte-Picquet - Grenelle)

Site: <http://www.local.attac.org/paris15>

Courriel: [paris15@attac.org](mailto:paris15@attac.org)